



Conseil central des Laurentides - CSN

Politique d'anniversaire des syndicats

Adoptée en comité exécutif
6 décembre 2007

Le Conseil central des Laurentides se donne une politique concernant les anniversaires des syndicats.

Un montant de 150 \$ sera remis aux syndicats qui en feront la demande, par écrit, au secrétaire-trésorier du CCSNL avant l'événement afin de souligner ledit anniversaire.

La demande doit comprendre : la date de l'événement, le lieu ainsi qu'une brève description dudit événement.

Seuls les anniversaires quinquennaux (5-10-15-20-25-30-35, etc.) seront éligibles aux fins de cette politique.

Résolution CE-061207-06 Adopté